

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Ville de FRETIN,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Vu la demande du 13/5/2025 de Monsieur Becuwe Simon représentant de la société Becuwe - Terrassement, 19 rue du Maresquel – 59710 Ennevelin pour le compte de la ville de FRETIN,

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité routière de prendre toutes les mesures utiles pour faciliter le bon déroulement de la réalisation des travaux de réfection impasse rue Abbé Bonpain qui se dérouleront du 17/6/2025 au 20/06/2025 inclus,

Considérant la nécessité de réserver un emplacement pour cette réalisation et de veiller à la sécurité au bon déroulement de ces travaux,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER : Du mardi 17 juin 2025 au vendredi 20 juin 2025 inclus, la société Becuwe Terrassement est autorisée à effectuer la réfection des zones abimées en chaussée impasse rue de l'Abbé Bonpain à Fretin de 9.00 heures à 16.30 heures inclus.

Au droit du chantier : La vitesse limitée à 30 KM/H,

ARTICLE 2: Les véhicules en stationnement, gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant).

ARTICLE 3: La signalisation verticale et le balisage nécessaire au bon déroulement des travaux seront mis en place conformément aux textes en vigueur par la société Becuwe Terrassement.

ARTICLE 4: Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5: Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin,  
Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,  
Monsieur le responsable de la Police municipale,  
Monsieur le responsable du service Technique.  
Monsieur le responsable de la société Becuwe Terrassement.  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Fretin le 16/05/2025,

Le Maire,

Marie-Jeanne Marseguerra

- Le Maire certifie sous sa responsabilité*
- le caractère exécutoire de cet acte
  - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.